

**RAPPORT N° 06/7-02**  
**au Conseil Municipal**

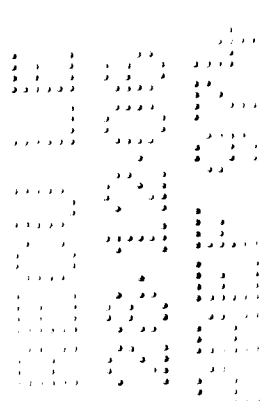
**OBJET**

**BUDGET PRIMITIF 2007**  
**BUDGET PRINCIPAL**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2007 tel qu'il est présenté dans le document joint. Conformément à l'instruction M14 simplifiée, harmonisée et adaptée, les maquettes sont présentées dans la liasse dédiée au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
*Victoria*  
**Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 06/7-02  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 14 décembre 2006

**OBJET**

**BUDGET PRIMITIF 2007  
BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-02 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
en 4 phases de vote**

**A. Section de Fonctionnement**

**1° dépenses      2° recettes**

**B. Section d'Investissement**

**1° dépenses      2° recettes**

**A LA MAJORITE**

10 voix contre  
(dont 4 votes par procuration)

5 abstentions

MM. Paul HOARAU, Gilbert GÉRARD et Michel TAMAYA  
Mmes Edith NALEM, Marie-Cécile SEIGLE-VATTE  
et Marie Monique ORPHE

MM. Jean-Jacques MOREL et Freddy SAMY  
Mmes Nadine ECLAPIER, Nalini VELOUPOULE-MERLO  
et Nathalie CLAIN

pour

autres élus présents et mandatés

Adopte le Budget Primitif 2007 qui s'élève, en dépenses et en recettes :



ARRETE DES SIGNATURES

- a) 6 votes par procuration
- b) dont 2 par procuration
- c) dont 4 par procuration

Nombre de membres en exercice 55  
 Nombre de membres présents 41  
 Nombre de suffrages exprimés a) 47  
 Nombre de voix pour b) 32  
 contre c) 15  
 abstentions 16

Date de convocation du Conseil Municipal  
04/12/2006

Budget Primitif 2007 / Budget principal présenté par le Député-Maire,  
A Saint-Denis, le 14/12/2006

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,  
A Saint-Denis, le 14/12/2006

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le